

.....
.....
.....

CONTRAT D'ABONNEMENT A LA REMALD

Entre les soussignés :



d'une part

et la Revue Marocaine d'Administration locale et de Développement (REMALD) représentée par son directeur **Ahmed BOUACHIK** agissant au nom et pour le compte de ladite revue en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés
Compte bancaire : Crédit agricole, Agdal, Rabat
Relevé d'Identité Bancaire (RIB) : 225-810-0151003736010123-16

d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article premier : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'abonnement annuel à la revue - REMALD - suivant le bordereau des prix et détail estimatif ci-dessous.

Article 2 : Montant du contrat

Le montant annuel du présent contrat est fixé à 3 500,00 Dh toutes taxes comprises.

Article 3 : Validité et durée du contrat

Le présent contrat ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après visa de l'autorité de contrôle et notification de son approbation par
ce contrat sera valable pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1er janvier, et se renouvellera d'année en année par tacite reconduction.

Article 4 : Révision des prix

La révision éventuelle des prix d'abonnement prévu à l'article 2 ci-dessus, fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : Paiement

Le paiement s'effectuera par virement au compte du fournisseur indiqué au préambule, sur présentation d'une facture en quatre exemplaires, arrêtée en toutes lettres et dûment signée.

Article 6 : Modification

Toute modification portée aux clauses du présent contrat fera l'objet d'un avenant.

Article 7 : Conditions de résiliation

Les deux parties se réservent le droit de mettre fin au présent contrat en avisant la partie adverse par lettre recommandée deux mois avant l'expiration de la durée du contrat.

Article 8 : Contestations et litiges

Toute contestation ou litige pouvant découler de l'application du présent contrat sera du ressort du tribunal de première instance de Rabat

Article 9 : Impôts, droits et taxes

Les impôts, droits et taxes de toutes natures auxquels donnent lieu le présent contrat sont à la charge de la Revue Marocaine d'Administration locale et de Développement.

Article 10 : Bordereau des prix et détail estimatif

Désignation	Collection	Nombre d'abonnement	Prix unitaire en Dh	Prix total en Dh
Abonnement à la revue marocaine d'administration locale et de développement	Ordinaire		700,00	
	Textes et documents		1 300,00	
	Thèmes actuels		500,00	
	Manuels et travaux Universitaires		500,00	
	Guides de gestion		500,00	
			Total	

Arrêté le présent bordereau des prix à la somme de :

.....

Le Fournisseur

Lu et accepté

Rabat, le

L'Ordonnateur

..... le

Visa du Contrôleur d'Etat

..... le

OU Visa du Contrôleur des Engagements des Dépenses de l'Etat (C.E.D)

..... le